

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

**Délibération n°2023.10.131 B**

**BHNS phase 2.2 – Aménagements en centre-ville d'Angoulême –  
Assistance à maîtrise d'ouvrage technique – Autorisation de  
signature du marché par la SPL Gama**

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 octobre 2023

**Secrétaire de Séance:** Jean-Jacques FOURNIE

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **20**  
Nombre de pouvoirs: **3**  
Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

François ELIE à Gérard DESAPHY, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Jean-Luc MARTIAL,

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231019-2023\_10\_131B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Publication : 24/10/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.10.131 B**

Rapporteur : Dominique PEREZ

**BHNS PHASE 2.2 – AMENAGEMENTS EN CENTRE-VILLE D'ANGOULEME – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PAR LA SPL GAMA**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transport sûrs et accessibles

Par délibération n° 23.B en date du 24 mars 2022, le bureau communautaire a approuvé le programme d'aménagement du BHNS en centre-ville d'Angoulême (Franquin -station BHNS et parvis-, Champ de Mars, Gambetta et Hôtel de ville -Banque de France-) ainsi que l'enveloppe financière de ce projet. Par la même délibération, il approuvait le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême à GrandAngoulême pour la réalisation des aménagements intégrés dans le périmètre de cette opération.

Par délibération n°36.B en date du 31 mars 2022, le bureau communautaire a approuvé la conclusion d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la société publique locale de GrandAngoulême « SPL GAMA », en application de l'article L2511-1 du code de la commande publique, pour la réalisation de ce programme d'aménagement en centre-ville d'Angoulême.

Pour les besoins de cette opération, la SPL GAMA a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour une assistance à maîtrise d'ouvrage technique (AMOT). Le contrat prend la forme d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono attributaire) sous forme composite :

- Il est simple à prix global et forfaitaire pour l'organisation et le pilotage général des opérations ;
- Il est à bons de commande sur la base de prix unitaires pour des prestations d'expertises (comptages et simulations de trafics, études circulation et stationnement en phase travaux, appui à l'adaptation du réseau de transport en commun en phase travaux, réalisation de notes techniques).

L'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un montant maximum des commandes de 300 000,00 € HT pour la durée totale d'exécution reconductions comprises, en application du 2° de l'article R2162-4 du code de la commande publique.

Il prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de deux (2) ans. Il est ensuite renouvelable quatre (4) fois pour des périodes de un (1) an par reconduction expresse, soit une durée maximale de six (6) ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié par la SPL GAMA le 10 juin 2023 au BOAMP (annonce n°23-78819) et le 13 juin 2023 au JOUE (annonce n°2023/S 12-851753). A la suite d'un avis rectificatif publié le 15 juillet 2023 au BOAMP (annonce n°23-99763) et le 18 juillet 2023 au JOUE (annonce n°2023/S 136-435711), fixant les dates et heures limites de remise des offres au 31 juillet 2023 à 14:00, quatre plis ont été reçus dans les délais impartis, provenant des sociétés :

- Pli n°1 : TRANSAMO ;
- Pli n°2 : ARTELIA ;
- Pli n°3 : SYSTRA ;
- Pli n°4 : SAFEGE.

Suivant l'analyse des offres réalisée par la SPL GAMA, la Commission d'Appel d'Offres de GrandAngoulême, réunie le 5 octobre 2023, a décidé d'attribuer le contrat à la société SAFEGE domiciliée 6 rue du Clos Fleuri à SAINTES (17100) pour un montant de 245 400,00 € HT pour la partie à prix global et forfaitaire.

Dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, le mandataire doit ensuite être autorisé à signer le marché selon les règles et délégations applicables dans les instances de son mandant.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** la SPL GAMA à signer, au nom et pour le compte de GrandAngoulême dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du BHNS en centre-ville d'Angoulême – Phase 2.2, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique détaillé ci-dessus avec la société SAFEGE.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231019-2023\_10\_131B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Publication : 24/10/2023